

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA (OACI) 24/16

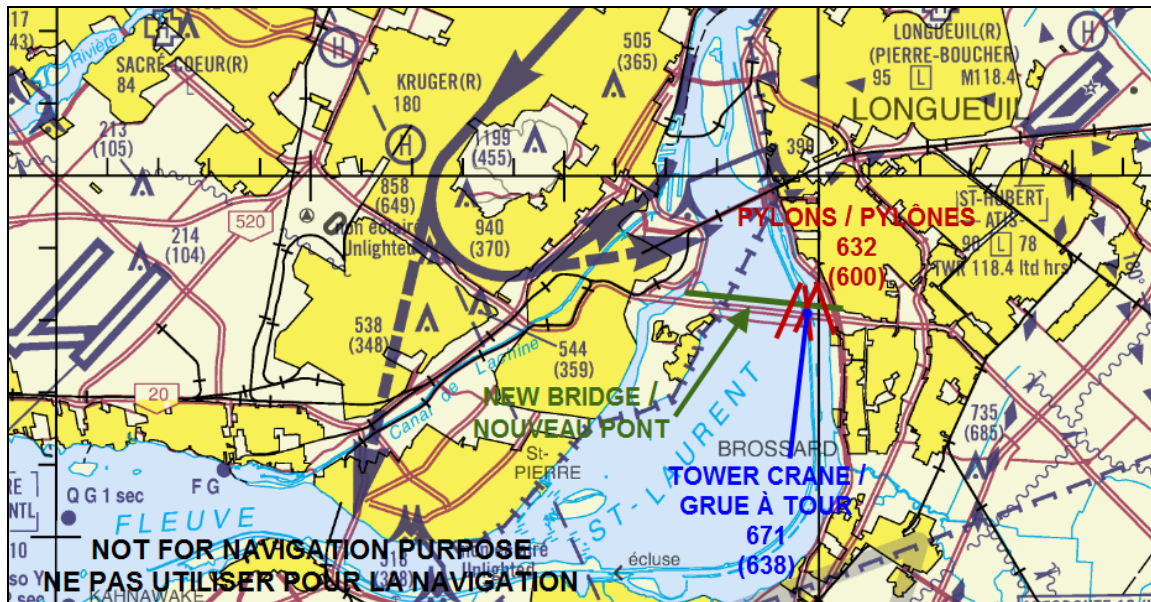
RÉGION DU QUÉBEC GRUES POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU PONT CHAMPLAIN ÉTÉ 2016 – AUTOMNE 2017

Infrastructure Canada a choisi le Groupe Signature sur le Saint-Laurent pour réaliser la construction du nouveau pont Champlain au-dessus du fleuve Saint-Laurent qui relie Montréal à la Rive-Sud.

Pour ce projet, plusieurs grues mobiles non éclairées d'une hauteur maximale de 360 pi au-dessus du fleuve, soit d'environ 460 pi au-dessus du niveau moyen de la mer (AMSL), seront installées le long de la nouvelle structure. Ces grues seront érigées sur des remblais temporaires ou des barges.

De plus, pour la construction des deux pylônes permanents du pont, d'une hauteur de 600 pi au-dessus du fleuve (soit d'environ 632 pi AMSL), une grue à tour d'une hauteur maximale de 638 pi (ou 671 pi AMSL) sera érigée entre l'emplacement des deux futurs pylônes. Les pylônes et la grue à tour seront balisés de feux rouges clignotants (voir croquis).

Un NOTAM sera émis au début de la construction de la grue à tour et au début de la construction des pylônes.



Directeur général, Cadre de réglementation de la sécurité aérienne
Aviation civile



Aaron McCrorie